

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le mardi 19 avril 2022 à 19h00, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Monsieur Francis Malenfant, conseiller du district no3, est absent et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-22

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h01.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
3. Nomination de M. Martin Lessard au poste de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité du Canton de Cleveland
4. Offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Pavage de la Place Terry et du chemin Brown
5. Période de questions du public*
6. Levée de la séance

* Les citoyens voulant déposer des questions concernant les sujets à l'ordre du jour, il est possible de le faire **avant 18h30 le 19 avril 2022** à l'adresse courriel suivante : dg@cleveland.ca

Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de la séance extraordinaire, y compris lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-23

Nomination de M. Martin Lessard au poste de directeur général et greffier-trésorier pour la municipalité du Canton de Cleveland

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Lessard a satisfait aux attentes du conseil durant son mandat de directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland procède à la nomination de M. Martin Lessard au poste de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité ;

QUE la nomination soit effective à partir du 18 avril 2022 ;

QUE les fonctions, les responsabilités et les devoirs du directeur général sont ceux qui lui sont attribués par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), notamment aux articles 199 et suivants ainsi que par les autres lois et règlements applicables ;

D'AUTORISER le maire, M. Herman Herbers, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ladite nomination notamment le contrat de travail de M. Lessard.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-24

Offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Pavage de la Place Terry et du chemin Brown

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la part de la FQM;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de service présenté par la FQM pour les services professionnels dans le cadre du projet de pavage de la Place Terry et du chemin Brown;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif au mandat.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté pour la période de questions.

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 18h30 le 19 avril 2022.

Aucune question reçue.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-25Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 19h21.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 20e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier